

## **Aides à l'investissement dans l'agriculture**

### **Evaluation de la conception, des coûts et de l'efficacité**

#### **L'essentiel en bref**

---

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a évalué la conception, les coûts et les effets des mesures d'améliorations structurelles en faveur de l'agriculture. Ces mesures comprennent des aides à l'investissement sous forme de crédits d'investissement sans intérêts financés par des fonds fédéraux (fonds de roulement) et de contributions non remboursables (à *fonds perdu*) de la Confédération et des cantons. En 2013, les dépenses de la Confédération à cet effet ont atteint 139 millions de francs, soit 3,75% des dépenses consacrées à l'agriculture et à l'alimentation. L'évaluation a porté principalement sur les aides individuelles à l'investissement octroyées pour les constructions rurales de 2003 à 2013. Elle s'est fondée sur la banque de données relatives à l'exécution, sur les données comptables de certaines exploitations et sur une enquête auprès des exploitants agricoles.

#### **Globalement pas de graves lacunes**

Les aides à l'investissement reposent sur une conception avec des objectifs, des mesures et des critères de soutien détaillés. Aucune hausse de coûts incontrôlée n'a été constatée au niveau des aides individuelles à l'investissement pour les constructions rurales examinées. La répartition des ressources est sous divers aspects conforme aux objectifs visés (par ex. un soutien plus marqué dans les régions de montagne ou un soutien du changement structurel en faveur de plus grandes unités de production). Divers indicateurs d'efficacité montrent que les investissements dans les bâtiments examinés sont également conformes aux objectifs. Les aides à l'investissement génèrent des investissements supplémentaires, renforçant ainsi les effets visés.

Les crédits individuels d'investissement pour les constructions rurales ont été destinés à raison de 47% à la zone de plaine, de 16% à la zone des collines et de 37% à la région de montagne et les contributions correspondantes ont été versées à raison de 80% à la région de montagne et de 20% à la zone des collines. Les exploitations ayant une surface agricole utile supérieure à la moyenne ont bénéficié de 78% des crédits d'investissement, et même de 87% des contributions. La part des aides à l'investissement par rapport aux coûts de projet s'accroît de façon continue proportionnellement à la surface des exploitations tandis que les coûts de projet et les aides à l'investissement par unité de surface diminuent simultanément. Les aides à l'investissement favorisent ainsi le changement structurel vers de plus grandes unités de production. En l'occurrence, elles sont versées principalement afin d'encourager un changement structurel au sein des différentes zones plus qu'un transfert des activités agricoles entre les zones, ce qui est probablement conforme aux objectifs.

La valeur totale annuelle moyenne des subventions calculée par le CDF pour les investissements soutenus (près de 1900) en matière de constructions rurales (comprenant les contributions non remboursables et la valeur des subventions des crédits d'investissement remboursables) s'est montée à 86 millions de francs de 2003 à 2013, soit à 10% du montant total des investissements soutenus. Ce pourcentage a reculé, passant de 15% à 6,5% entre le début et la fin de la période en question. La baisse des taux d'intérêt y a joué un rôle essentiel.



## **Potentiels d'améliorations en matière de conception et d'effets**

Certains aspects de la stratégie de subventionnement ne sont pas suffisamment clairs, notamment la transparence des objectifs, l'orientation des mesures vers les objectifs et l'évaluation de l'atteinte des objectifs. En ce qui concerne l'amélioration visée des conditions de vie et la contribution à des objectifs écologiques, des définitions précises et des objectifs opérationnels partiels adéquats manquent, ce qui complique l'évaluation de l'atteinte des objectifs. Les crédits d'investissement de quelque 50 millions de francs par an pour la construction et la transformation de bâtiments d'habitation sont peu appropriés pour réduire les coûts de production, à la différence d'autres mesures. Jusqu'à présent, l'évaluation de l'atteinte des objectifs n'a guère été prise en compte dans la conception des aides à l'investissement. De même, avec l'extension des aides à l'investissement à des bénéficiaires de subventions supplémentaires tels que les petites entreprises artisanales, le CDF ne reconnaît aucune conception adéquate.

Selon les résultats de l'enquête du CDF auprès des exploitants agricoles, un quart à un tiers des projets d'investissement soutenus auraient été réalisés exactement de la même manière sans aides à l'investissement; celles-ci n'ont donc pas eu d'effet dans ces cas. Dans les autres cas, les aides à l'investissement ont généré des investissements plus fréquents, plus importants et effectués plus tôt. Dans moins de 10% des cas, elles ont influencé la façon de réaliser l'investissement. Les aides à l'investissement semblent donc plutôt accroître le nombre des investissements agricoles que modifier leur qualité (et leurs conséquences positives ou, dans certains cas, négatives).

L'enquête auprès des exploitants agricoles et l'examen des données comptables agrégées du dépouillement centralisé d'Agroscope concernant la productivité globale indiquent que les aides à l'investissement entraînent des baisses des coûts de production faibles ou moyennes. En ce qui concerne d'autres indicateurs de la situation économique (revenu, productivité et rentabilité selon les données comptables), des effets positifs et plutôt marqués sont constatés. L'enquête auprès des exploitants agricoles a révélé que les investissements améliorent notablement les conditions de travail et la qualité de vie. Tant l'enquête auprès des exploitants agricoles que l'analyse des données comptables montrent un effet positif assez élevé des investissements sur la protection des animaux. La situation est en outre meilleure lorsque les investissements sont financés au moyen d'aides à l'investissement, notamment en raison d'incitations financières supplémentaires en faveur de systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux. L'enquête auprès des exploitants agricoles fait ressortir des effets positifs faibles à moyens sur l'environnement, alors que l'analyse des données comptables n'en révèle pratiquement pas. Dans le cas de la protection de l'environnement et des animaux, les aides à l'investissement sont en partie utilisées pour permettre la poursuite de l'exploitation après une augmentation des exigences légales.

## **Cesser de soutenir les investissements dans les bâtiments d'habitation**

Le CDF a formulé les quatre recommandations suivantes à l'intention du Conseil fédéral et de l'Office fédéral de l'agriculture: (1) examiner le maintien des crédits d'investissement pour les bâtiments d'habitation; (2) réduire les coûts de production au moyen de mesures appropriées et



favoriser la rentabilité; (3) concernant l'évolution future de la politique agricole, expliquer et systématiser la manière adéquate de coordonner les aides à l'investissement avec les instruments de paiements directs; (4) concrétiser la contribution des aides à l'investissement afin d'atteindre les objectifs écologiques.

**Texte original en allemand**